

Blueskin® ROOF RF200

Pare-eau et pare-glace

Propriétés physiques

- Couleur	Bleu	- Écoulement à 93° C (200°F) (ASTM D5147)	Aucun
- Épaisseur	1,0 mm (40 mils)	- Adhérence au contreplaqué (ASTM D903)	725 N/m (5,0 lb/po)
- Allongement à la rupture (ASTM D1970)	100 %	- Flexibilité à -29° C (ASTM D1970)	Réussi
- Résistance à la traction (membrane) (ASTM D412)	(4128 kN/m minimum) (600 psi minimum)	- Transmission de la vapeur d'eau (ASTM E96)	0,88 ng/m ² . s (0,015 perm)
- Point de ramollissement - composé (ASTM D36)	100°C - 110°C (212°F - 230°F)	- Fuite d'air à 75 Pa (ASTM E 2178)	0,02 L/s•m ² (0,004 cfm/pi ²)

Underwriters Laboratories vérifié auprès de l'ICC-ES : ESR 1930

Emballage

- Épaisseur	1,0 mm (40 mils)	- Pouvoir couvrant brut	18,12 m ² (195 pi ²)
- Longueur du rouleau	19,8 m (65 pi)	- Pouvoir couvrant net*	16,7 m ² (179,4 pi ²)
- Largeur du rouleau	914 mm (36 po)		
- Surface supérieure	Pellicule antidérapante	*Par référence à des chevauchements de 70 mm aux extrémités et sur les côtés	
- Surface inférieure	Pellicule détachable siliconée		

Description

Blueskin® ROOF RF200 est une membrane de bitume modifié au SBS, renforcée d'une pellicule de polyéthylène bleue de qualité supérieure et antidérapante en surface. Cette membrane est spécifiquement conçue pour être auto adhérente sur les toitures en pente.

Caractéristiques

- Conforme aux exigences de la norme ASTM D1970 et répertoriée auprès de l'ICC
- Auto scellante lorsque perforée par les ancrages mécaniques ou les clous
- Système intégralement adhérent empêchant la migration latérale de l'eau
- Composé haute température (110°C)
- Surface antidérapante de qualité supérieure assurant la sécurité des ouvriers
- Surface non granulée n'endommageant pas les feuilles de revêtement métallique avec fini architectural lors de l'application
- Pellicule détachable fendue en deux parties pour application facile

Utilisations

Blueskin® ROOF RF200 est une membrane de sous-couche pour toiture, imperméabilisante, caoutchoutée et autoadhésive. Elle est utilisée comme couche imperméabilisante secondaire sur les toits en pente dans la construction résidentielle et commerciale et protège l'intérieur du bâtiment des dommages causés par l'infiltration de l'eau résultant de l'accumulation de glace sur la toiture et de la pluie poussée par le vent. Elle est conçue pour adhérer directement aux platelages de bois, de gypse ou à certains panneaux isolants avant l'application de revêtements de toiture comme les feuilles métalliques, les bardeaux, les bardeaux de cèdre et les tuiles.

Restrictions

Ne résiste ni aux huiles ni aux solvants. Non conçue pour une exposition permanente. Les règles de l'art recommandent de la recouvrir dans les 90 jours. Dans les climats froids, isoler et ventiler la toiture ou le grenier en conséquence. Une mince pellicule de poussière, d'eau, de givre ou de glace affecte la qualité antidérapante du produit. Ne pas utiliser en contact avec les membranes de plastique PVC (polyvinylchlorure) flexible.

Le nouveau bois de construction utilisé sur les platelages peut contenir des nœuds avec des niveaux de résine susceptibles de ramollir sérieusement et de faire couler le composé bitumineux de la membrane. **Compagnie Henry Canada** n'en prend pas la responsabilité. Utiliser la membrane **Blueskin PE200HT** sous toutes les toitures en cuivre ou en métal en haute montagne.

Entreposage

Stocker les rouleaux sur les palettes originales ou sur une plate-forme surélevée. Protéger des intempéries ou stocker dans un endroit fermé, à une température se situant entre -10°C et 40°C. Il n'est pas recommandé d'entreposer sur des palettes superposées, mais s'il est nécessaire de le faire, utiliser une feuille de contreplaqué pour bien répartir la charge.

Préparation de la surface

La membrane **Blueskin® ROOF RF200** est conçue pour être collée directement sur le platelage ou sur certains panneaux isolants, comme le polyisocyanurate. Le contreplaqué, les planches de bois, les panneaux agglomérés, le béton, les panneaux de gypse de type extérieur, les panneaux de gypse à surface renforcée de fibre de verre, le métal et la maçonnerie peuvent aussi servir de substrat.

Tous les substrats doivent être exempts de poussière, d'huile, de débris et d'humidité. Toutes les aspérités doivent être arasées pour donner une surface lisse. Dans les cas de réfection, enlever les vieux bardeaux, les clous et autres matériaux lâches.

L'apprêtage n'est pas nécessaire, mais il est recommandé sur les substrats de panneaux DensDeck® ainsi que sur les substrats de béton ou de maçonnerie, ou encore par temps froid. Apprêter avec l'**Adhésif Blueskin®**, l'**Apprêt Aquatac^{MC}** ou l'**Adhésif Hi-Tac^{MC}** selon les instructions d'application et de manutention inscrites sur les fiches techniques de ces produits. Laisser l'apprêt sécher jusqu'à obtention d'une pellicule collante. Les surfaces apprêtées ne pouvant être recouvertes le même jour doivent être apprêtées de nouveau.

Remarque : lorsque des bandes de clouage ou des barres en Z sont installées aussitôt après la pose de la membrane, l'apprêtage peut être omis.

Application

Une adhésion optimale est obtenue lorsque la température ambiante et celle de la surface sont supérieures à 4° C. Si la membrane doit être posée à des températures plus froides, consulter votre représentant de **Compagnie Henry Canada**.

Poser la membrane **Blueskin® ROOF RF200** dans la direction de la pente ou perpendiculairement. Pour les applications perpendiculaires à la pente, commencer par le point bas et disposer les chevauchements de façon à assurer l'écoulement de l'eau vers l'extérieur, à la manière de bardeaux. Aligner la membrane pour obtenir les chevauchements requis. Peler la portion supérieure de la pellicule détachable à un angle de 90° puis la portion inférieure de la pellicule détachable. Faire chevaucher la pellicule transparente sur les côtés et les extrémités de 70 mm (2,75 po) dans tous les cas.

Bordure de toit : lorsque la membrane **Blueskin® ROOF RF200** est repliée à la rive du toit, elle doit être recouverte d'un solin, d'une gouttière ou d'une bordure métallique. Remonter la membrane **Blueskin® ROOF RF200** sur une largeur suffisante pour satisfaire aux exigences de la réglementation locale et pour empêcher les infiltrations causées par les barrages de glace.

Arête et noue : dérouler et disposer des longueurs pratiques de membrane **Blueskin® ROOF RF200**. Peler lentement la première portion de la pellicule détachable. Presser fermement en place en commençant au centre de la noue ou de l'arête. Répéter avec la deuxième partie de la pellicule détachable. Faire chevaucher les extrémités et les côtés d'au moins 75 mm (3 po). Dans les noues, disposer les chevauchements de façon à assurer l'écoulement de l'eau vers l'extérieur, à la manière de bardeaux.

Scellement des chevauchements d'extrémités : en alternative, sceller les chevauchements d'extrémités à l'aide du **Mastic d'étanchéité modifié par polymères POLYBITUME® 570-05** ou du scellant **HE925 BES**.

Protection de la membrane

Consulter la rubrique sur les restrictions. Cette membrane n'est pas conçue pour une exposition permanente. Poser les matériaux de recouvrement le plus tôt possible après la pose de la membrane ; si cela n'est pas possible, il faut fixer la membrane **Blueskin® ROOF RF200** à l'aide d'ancrages mécaniques pour la protéger contre les dommages dus au vent et au soulèvement sous l'action du vent. Protéger la membrane d'une circulation excessive durant l'application et jusqu'à ce que le revêtement de toiture final soit en place.

Garantie limitée

Nous, le fabricant, garantissons seulement que le présent produit est exempt de toute défectuosité, étant donné que plusieurs facteurs pouvant affecter la performance du produit, comme la température, la mise en œuvre, l'équipement utilisé et la condition préalable de la surface, sont indépendants de notre volonté. Nous remplacerons gratuitement tout produit s'étant avéré défectueux dans les douze (12) mois suivant la date d'achat, sous réserve que le produit ait été appliqué conformément à nos directions écrites pour les utilisations recommandées comme étant convenables pour ledit produit. La preuve d'achat doit être fournie.

STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : LA PRÉSENTE GARANTIE TIENT LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALITÉ OU D'ADAPTATION A UN USAGE RÉGULIER. NOUS, LE FABRICANT, N'AURONS AUCUNE AUTRE RESPONSABILITÉ, Y COMPRIS LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS DÉCOULANT DE TOUTE DÉFECTUOSITÉ OU TOUT DÉLAI DE REMPLACEMENT OU AUTRE. LA PRÉSENTE GARANTIE RESTREINTE OFFRE A L'ACHETEUR LE RECOURS EXCLUSIF POUR TOUTE DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT.

Énoncé de responsabilité

L'information technique et celle concernant l'application apparaissant aux présentes est fondée sur l'état actuel de nos meilleures connaissances scientifiques et pratiques. Cette information étant de nature générale, aucune hypothèse ne peut être mise de l'avant concernant la pertinence du produit pour un usage particulier ou une application particulière et aucune garantie ne peut être offerte quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité, expresses ou tacites, autre que celles exigées par la loi. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la pertinence des produits quant à l'usage prévu. Les fiches techniques de Compagnie Henry Canada sont tenues à jour régulièrement. La responsabilité d'obtenir et de confirmer la version la plus récente incombe à l'utilisateur. L'information contenue dans la fiche technique peut changer sans préavis.